

Sauvegarde et Embellissement de Lyon



BULLETIN DE LIAISON N° 86 - JUIN 2007

- Association loi 1901. Agréée au titre des art. L.121-8 et L.160-1 du Code de l'Urbanisme (Arr. préfectoral du 3 août 1984) - ISSN 0750-1144 -

LA MULATIERE OU LA... QUATRIÈME RIVE DU CONFLUENT.

Qui n'avait pas remarqué la ligne verte de la balme de la Mulatière aux couleurs changeantes au fil des saisons et surtout celles du printemps ponctuées de mille éclats sous le soleil du matin ?

Jean-Jacques Rousseau fut ébloui par ce paysage qui, demain, servira de toile de fond au nouveau Confluent.

Si l'aménagement du nouveau Confluent a suscité notre intérêt, la verte colline a attiré notre non moins intéressé regard.

A moins de mille cinq cents mètres de la place Bellecour, cette frange longue de deux kilomètres, qui se reflète dans les eaux de la rive droite de la Saône, s'étend du quai des Etroits qui marque la sortie sud-ouest de Lyon, jusqu'au Pont de la Mulatière plus au sud, où se rejoignent Saône, Rhône, Autoroute A7, voie ferrée et tramway dans un désordre urbanistique dépassant tout entendement.

Il est indéniable qu'elle est appelée à jouer un rôle majeur en faveur de l'image du Confluent et du Grand Lyon.

Nous sommes allés à la rencontre de cette colline façonnée par la nature et par les hommes et dont l'histoire est liée à celle de la Presqu'île gagnée sur les eaux du Rhône et de la Saône.

Nos visites et rencontres nous ont permis de découvrir qu'elle recelait un patrimoine naturel, architectural, culturel et historique considérable.

Il est prévisible que les nouveaux habitants du Confluent devenus voisins de la colline, ne résisteront pas à l'impérieux désir de se l'approprier. Ne serait-ce que pour sortir du triangle formé par les deux fleuves, la gare de Perrache et dont la pointe, le Pont de la Mulatière, est un sommet de tristesse.

Les Mulatins et Fidésiens rencontrés, nous ont dit être aussi très attachés à leur colline. Bien qu'ils n'aient pas sur elle le même regard que leurs voisins d'en face. Ils nous ont exprimé leur attachement à leur patrimoine, leur besoin de qualité de vie, d'harmonie, et rêvent de s'approprier des espaces qui leurs sont interdits par de hautes murailles.

Il y a lieu de penser que les Fidésiens, les habitants de Sainte-Foy-lès-Lyon, commune qui a sollicité et obtenu naguère le

détachement de la balme de son territoire, entraînant la création de la commune de la Mulatière, s'y intéressent aussi.



La balme de la Mulatière : un paysage façonné par la nature et l'homme.

Photo : Pierre Morel

Pour faire reconnaître et prendre en considération un patrimoine en vue de le protéger ou de le valoriser, il est primordial, au préalable de le faire connaître.

L'association LA FONTANIERE qui réunit Mulatins et Fidésiens amoureux de l'histoire et du patrimoine de leurs cités respectives, s'y est employée.

Elle a dressé un préinventaire du patrimoine des deux com-

munes.

Celui de la Mulatière met en évidence l'étendue de sa richesse et souligne les efforts à accomplir pour le sauvegarder.

Dans ce bulletin de liaison, notre association exprime ses premières propositions et réflexions pour élargir l'image du Confluent en l'ouvrant et la prolongeant sur la balme de Mulatière pour en faire « la quatrième rive du Confluent ». Label que les Mulatins ont déjà attribué à leur colline.

Vaste programme ! Rappelons que c'est dans ces mêmes pages que le réaménagement des bas-ports de la rive gauche du Rhône avait été suggéré. Il y a vingt trois ans de cela (1)

(1) Voir bulletin SEL N° 4 - Septembre 1984

PROCHE DE LA VILLE, UNE BALME FIGÉE HORS DE L'HISTOIRE.

«Je me souviens même d'avoir passé une nuit délicieuse hors de la ville, dans un chemin qui côtoyait le Rhône ou la Saône, car je me rappelle pas (sic) lequel des deux. Des jardins en terrasses bordaient le chemin du côté opposé... Je me couchai voluptueusement sur la tablette d'une espèce de niche ou de fausse porte enfoncée dans un mur de terrasse ; le ciel de mon lit était formé par la tête des arbres ; un rossignol était précisément au-dessus de moi : je m'endormis à son chant ; mon sommeil fut doux, mon réveil le fut, davantage. Il était grand jour : mes yeux en s'ouvrant, virent l'eau, la verdure, un paysage admirable...»

Jean-Jacques Rousseau, vagabond dans le Lyon du printemps 1732 (Les Confessions, partie 1, livre 4), choisit le mot littéral. Peu importe l'emplacement exact de la grotte (au 21 du quai actuel?... d'ailleurs inaccessible du quai depuis les travaux de 1840, et maintenant à mi-pente de la balme, dans une propriété privée) puisque le spectateur peut lui aussi, aujourd'hui même, **admirer** les balmes des Étroits ou de La Mulatière, à peine altérées dans leur aspect général



La grotte de Jean-Jacques Rousseau à la Mulatière
Document de la collection de « La Fontanière »

depuis 275 ans. Et le spectacle d'une zone encore naturelle est d'autant plus exceptionnel que nous sommes à la porte de Lyon, au cœur de la seconde agglomération de France, tandis que, sur l'autre rive de la Saône, se réalise précisément une restructuration urbaine novatrice. N'est-ce pas un peu, d'un seul regard, concrétiser le vœu humoristique d'Alphonse Allais de *construire une ville à la campagne* ?

Balme, ou *barme*, terme lyonnais de genre féminin, souvent employé au pluriel, issu du bas-latin, avait primitivement, d'après Nizier du Puitspelu alias Clair Tisseur, le sens de *grotte*. «*Puis le sens a passé de la grotte dans l'escarpement à l'escarpement lui-même*». L'appellation a le mérite de souligner l'origine du lieu.

De fait, *la côtière* de la rive droite de la Saône, depuis Fourvière et en descendant vers le sud lyonnais, est constituée par les moraines frontales déposées par le grand glacier alpin, un véritable inlandsis, lors de son recul à la fin du Würm (de 80 000 à 10 000 ans BP),

après son extension maximale. Les dépôts formés d'argile mêlée à des cailloux, produits par l'érosion des Alpes et acheminés ici par le lent flux des glaces, édifièrent des sols mal consolidés, (*poudingues*) infiltrés par les eaux qui affouillent et déposent la calcite dissoute... Curieuses formations où se côtoient grottes et blocs erratiques, «*les gros cailloux*» lyonnais. Les premiers touristes néandertaliens s'extasièrent-ils au spectacle grandiose, depuis la future côtière de Sainte-Foy, comme M. Perichon au pied de la Mer de Glace ? Un beau sujet de méditation !

Bien entendu, le socle cristallin primaire, en bordure orientale du Massif Central, existe. Il apparaîtrait sous les moraines, au bas du talus, s'il n'était recouvert par l'épaisse couche des alluvions fluviales quaternaires entraînées, depuis la fonte des glaciers, par les eaux mêlées de la Saône et du Rhône par leurs multiples confluences aujourd'hui disparues.

De fait, les *balmes* visibles depuis le quai Rambaud, depuis *Lyon intra-muros*

donc, ne se situent pourtant pas dans Lyon. Elles appartiennent à l'encore jeune commune de La Mulatière, constituée le 26 juin 1885, sous la 3^{me} République, au temps de la «*République des Jules*», celle du Président Jules Grévy, à la faveur de la loi municipale de 1884, et par partition de Sainte-Foy-lès-Lyon. Elles se présentent, en plan, comme une bande étroite de plus de deux kilomètres de long, relativement peu bâtie et évidemment peu peuplée. S'il était donné à un caricaturiste

d'imaginer cette commune neuve sous la forme d'une côtelette, les balmes en seraient le *manche osseux*, coincé entre la Saône et une voie nord-sud étroite et sinueuse, le chemin des Fontanières dont le tracé suivrait les replats, tout en haut des pentes abruptes.

La rue, aujourd'hui limitrophe avec Sainte-Foy à l'ouest, serait la survivance de la *voie Narbonnaise romaine*. Les ingénieurs antiques étaient probablement soucieux d'éviter aux routes et chemins les crues et divagations dangereuses de l'Arar (la Saône) et du Rhodanus mêlés entre *les lones* aux temps anciens avant qu'elles ne rejoignent vers le sud, et en toute sécurité, le gué de Vienne. L'actuelle voie n'a pourtant jamais livré, du moins sur cette portion et à notre connaissance, aucune relique de son passé local.

Rappelons que pour des mobiles d'abord stratégiques puis commerciaux, les Romains ont, dès la conquête des lieux, entrepris la construction d'un réseau routier stabilisé, pavé et carrossable, d'environ 4 mètres de large et plus, et comprenant souvent un tiers de trottoir en agglomération

Suite en page 3

PROCHE DE LA VILLE, UNE BALME FIGÉE HORS DE L'HISTOIRE (Suite)

Vers 120 av. J.C., le sud de la Gaule est annexé et constitue la (province) *Narbonnaise*. Bien entendu, le site lyonnais existe bien avant la fondation officielle en 43 avant notre ère et, dès l'an 19 av. notre ère, Agrippa aménage le réseau urbain pour accueillir les quatre voies ouvertes à travers le pays.

Le geste symbolique de Munatius Plancus marque le début des grands travaux. Sur le *chemin des Marseillais*, devenu *la voie Narbonnaise*, se branchait, à Choulans, une dérivation qui gravissait le talus et atteignait Lugudunum à la porte cardinale.

Les *balmes de La Mulatière* n'ont jamais hébergé aucun village. Trop pauvres et trop difficiles à pénétrer, elles ont, en quelque sorte, échappé à l'Histoire durant tout le Moyen Age... Jusque là, les terrasses aménagées sur les emplacements les moins répulsifs

n'auront abrité, grâce à l'exposition à l'est et au sol caillouteux assez favorables, que des vignes et de modestes constructions dites granges, aux fins de remisage des outils aratoires ou d'abris de fortune pour les vigneron. C'est d'ailleurs à l'occasion d'un contrat entre métayers ou fermiers avec les héritiers d'un certain Clément Mulat, consul et magistrat lyonnais, riche propriétaire du domaine des Fontanières sous Louis XI et durant la régence d'Anne de Beaujeu, qu'est évoquée l'existence des lieux. D'où le nom de la future commune de *La Mulatière*, d'abord attribué à un site avant d'être celui d'une agglomération de naissance moderne... mais cela est une autre histoire !

Certes, il faut aussi distinguer les replats cultivés au pied des collines, en bordure de rivière. Mais là aussi, à l'exception des confins nord et sud du chemin près de la Saône, assez propices à des activités portuaires ou préindustrielles, aucune possibilité d'habitat au vu des nombreuses et imprévisibles crues, des chutes de rochers et des nombreux ruissellements qui sourdent des collines.

Il semble qu'il faille attendre la seconde moitié du 18^{ème} siècle pour qu'un véhicule puisse emprunter le chemin de rive, juste praticable par les

Clément Mulat déjà cité), les membres du Haut-Clergé (le chapitre des Chanoines Comtes de Lyon), les édiles (les Faverge, les Varey, les Opinel...), voire des imprimeurs connus comme humanistes (Jean Sala, François Amyot et Pierre Guillot...) figurent sur la liste des heureux propriétaires de vastes tènements mais se contentent simplement de toucher les revenus de l'exploitation des vignes des balmes.

Les *maisons de maître* restent encore modestes. Elles ne sont que fonctionnelles et pas encore résidentielles.

Au 17^{ème} siècle, on commence à bâtir

de beaux bâtiments sur les replats, en bordure immédiate du chemin des Fontanières, là où la pente n'est pas trop forte. Ce sont les premières *Maisons de champs*, belles demeures consacrées au temps des loisirs, à distance raisonnable de la cité. On retrouve alors les noms d'échevins lyonnais (François Musi-



La colline de la Mulatière vue de la Presqu'île au XVIII^{ème} siècle.

On reconnaît à gauche, le domaine de Belle Rive.

Document de la collection de « La Fontanière »

seuls piétons et les bêtes de somme.

La présence d'une piste de halage n'est pas clairement attestée. Sans entrer dans les détails, les textes sont contradictoires ou du moins imprécis sur sa réalité. Celle-ci aurait emprunté la rive gauche moins accidentée et dangereuse. Le halage sur la rive gauche aurait surtout été évoqué par les quelques riverains soucieux de la construction d'une route authentique.

Il faut attendre le 17^{ème} siècle pour assister à l'éveil de la construction et surtout le 18^{ème} siècle pour un essor significatif.

Au 16^{ème} siècle, à l'époque de la Renaissance et de l'enrichissement de la bourgeoisie urbaine, les gros négociants, *les robins* (hommes de loi comme les Pocolot, les Croppet,

no, Hugues de Pomey, Mathieu Thomé, les Artaud, Bastero), des drapiers et *fabricants* de soieries (Baudrand, Gimel, Voisin ...) ainsi que des artistes de renom (Les architectes Maupin, les orfèvres Coldenschlag...) et évidemment les Jésuites du Petit Collège.

La grande époque est celle du 18^{ème} siècle. Le bond économique et scientifique se traduit par un surenchérissement des fortunes des fabricants soyeux lyonnais dont l'énumération serait longue et à laquelle se joignent les noms de nouveaux venus du monde préindustriel, tel celui des successeurs de François Zacharie, le promoteur du canal du Gier à Givors (ébauche d'une liaison fluviale Rhône-Loire).

Suite en page 4

PROCHE DE LA VILLE, UNE BALME FIGÉE HORS DE L'HISTOIRE (Suite)

On se doit de satisfaire à la mode de *la maison des champs*, sise à la campagne mais à proximité raisonnable de la cité pour demeurer d'accès rapide et sacrifier ainsi à l'engouement pour le *retour à la Nature* des Rousseauistes, des Physiocrates et autres Economistes, en bref à la *mode des bergeries*. Mais les propriétaires sont avant tout des bourgeois lyonnais. Ici point de châteaux mais de grandes demeures confortables, sinon luxueuses, sans trop de recherches ostentatoires, édifiées de préférence près de la Saône tout en demeurant hors de ses atteintes. De fait, le caractère de ces constructions, sises au milieu d'une nature maîtrisée et policée contribue à conserver à l'allure générale des balmes leur caractère champêtre sinon naturel.

Les grands travaux enfin effectués tout au long du 19^{ème} siècle sur les berges des fleuves, pour satisfaire les exigences de l'implantation industrielle et des structures de transports, vont aboutir à l'aménagement du quai des Etroits, à la mise en sécurité et la stabilisation de berges.

L'éloignement, dès 1772, à plus de 2 km vers le sud, du confluent par l'ingénieur Perrache, la construction d'un premier pont à péage à la Mulatière, ne cessent de provoquer une série de pétitions des transporteurs et usagers en faveur de l'élargissement du chemin des Etroits que les Pouvoirs Publics s'obstinent à laisser à la charge des riverains. Le coût des travaux à entreprendre, ne serait-ce que pour l'entreprise du soutènement indispensable de l'escarpement des balmes aboutissent enfin en 1834 au déblocage de subventions

de l'Etat, du département, de la Ville de Lyon et des HCL (riches propriétaires de legs et dons) pour la construction d'un nouveau chemin, creusé à 6 mètres en contrebas de l'ancien.

Terminé en 1839, il est classé en route départementale en 1843. et appelé *quai Jean-Jacques Rousseau* lors de la séance du Conseil Municipal du 24 mars 1888.

L'ouverture de la nouvelle voie de communication n'est pas sans incidence puisqu'elle contribue au délaissement de la circulation sur le chemin des Fontanières et, en corollaire, à la poursuite relative de l'urbanisation du secteur.

Les grandes et belles demeures bourgeoises vont être progressivement délaissées à l'approche du 20^{ème} siècle. Les unes seront affectées à des fonctions nouvelles (cas de l'Institut orthopédique de Docteur Pravaz, dans la maison de Montfleuri), d'autres acquises par des congrégations religieuses, quelques unes purement et simplement abandonnées puis détruites...

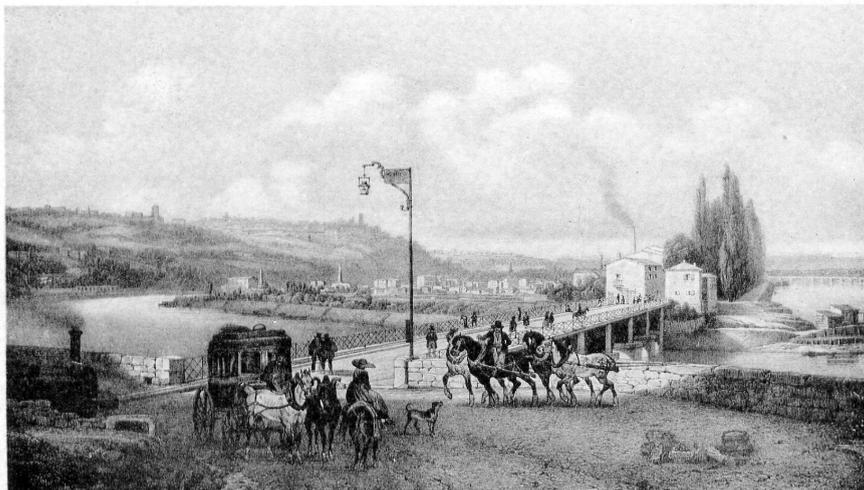
Au chapitre des constructions nouvelles du 19^{ème} siècle, la mode médiévale liée aux recherches architecturales de Viollet-le-Duc et de son école font surgir, çà et là, d'étranges tours qui intriguent d'autant le spectateur qu'elles voisinent dans le champ de vision

les lignes rectangulaires de grandes barres construites durant les dernières décennies du 20^{ème} siècle.

Enfin, ces dernières années connaissent le morcellement des demeures de prestige du 18^{ème} siècle en *appartements de standing* vendus par la promotion immobilière sous le régime de la copropriété. Malheureusement, l'entretien des parcs dans lesquels elles sont serties est

devenu prohibitif et ils retournent progressivement à *l'état sauvage* cependant que nombre de petits recoins enchanteurs qui feraient encore les délices de promeneurs pas forcément solitaires disparaissent irrémédiablement...

Tel est brièvement et caricaturalement résumée l'évolution historique des *balmes de la Mulatière*. Elle aboutit à une composante exceptionnelle et originale dont l'intérêt ne saurait échapper aux aménageurs de la Confluence.



5. LYON en 1850. — Pont de la Mulatière

Sur le côté gauche on aperçoit le train sortant du tunnel de la Mulatière
La diligence du premier plan succombera à la concurrence du rail.

Document de la collection de « La Fontanière »

Cependant des établissements industriels étaient apparus dès la fin du 18^{ème} siècle, aux deux extrémités des balmes, près de la Saône : moulins, fours à chaux, tuileries et tanneries, aux portes de Lyon.

Au sud, la construction du pont, de la nouvelle route et de la ligne de chemin de fer en 1832 donnent un élan nouveau aux anciennes activités portuaires. Parallèlement s'implantent progressivement des établissements hôteliers et de restauration qui acquièrent un renom certain, maintenu jusqu'à une époque encore récente.

LE MARTYR DES BALMES

Le général baron d'Empire Régis Barthélémy MOUTON-DUVERNET est né le 3 mai 1770 au Puy-en-Velay. D'un an plus jeune que Napoléon Bonaparte, il est comme lui soldat de métier. Engagé à 15 ans, en 1785, il sert d'abord *aux colonies*, en Guadeloupe.

La Révolution le surprend donc sous l'uniforme. En 1793, il est capitaine adjudant-major au siège de Toulon où, sous les ordres du général Dugommier, le jeune lieutenant-colonel Bonaparte, chargé de l'artillerie, oblige les Anglais à lever le siège du port.

À partir de ce moment, Mouton-Duvernet participera à toutes les campagnes de la Révolution et de l'Empire et liera son sort au général, au premier Consul puis à l'Empereur.

Il se distingue, comme son héros, à Arcole (15,16 et 17 novembre 1796), durant la campagne d'Italie.

Il participe comme colonel à la terrible guerre d'Espagne et est nommé général de brigade à 36 ans (1806). Il est ensuite de toutes les opérations de la Grande Armée à travers l'Europe en 1813-1814.

Malheureusement, lorsque Dresde, dont Napoléon, sûr de la fidélité du roi de Saxe, a fait la plaque tournante du dispositif français, doit capituler suite à l'encerclement de Vandamme à Kulm (30 septembre 1813), Mouton-Duvernet est fait prisonnier. Libéré, on le trouve gouverneur militaire de Valence lors de la Première Restauration.

Il n'hésite pas à rallier Napoléon de retour de l'Île d'Elbe. Dès lors, représentant de la Haute-Loire à la Chambre des Représentants, il se fait le chantre de l'indépendance nationale face aux Alliés et aux Bourbons. Il devient Gouverneur militaire de Lyon et déploie ses talents expérimentés.



Le général baron Régis-Barthélémy Mouton-Duvernet, fusillé le 27 juillet 1816 au quai des Etroits.

*Portrait paru dans : « 24 maires de Lyon pour 2 siècles d'histoire »
Ouvrage collectif (Edit. LUGD, 1994)*

Resté fidèle à l'Empire, il propose, après Waterloo, la proclamation du Roi de Rome (23 juin 1815).

Devenu traître au roi par l'ordonnance du 24 juillet 1815, Mouton-Duvernet se cache chez un ami royaliste, Monsieur de Meaux, pour finalement se constituer prisonnier. Mais c'est sans compter sur l'esprit de revanche de ceux *qui*

qui n'ont rien oublié ni rien appris.

Il est condamné à mort par le conseil de guerre de l'armée royale, malgré les plaidoiries d'avocats remarquables, dont le célèbre bâtonnier du Barreau de Lyon, Jean-François Passet (1766-1841)- une rue porte son nom et le plaidoyer est imprimé et publié en 1818, donc peu après les événements - et malgré les interventions de Madame Mouton-Duvernet auprès de Louis XVIII.

Le général est fusillé le 27 juillet 1816, sur la partie lyonnaise des Balmes, chemin des Etroits.

Sa famille élève un monument au cimetière de Loyasse, le « Père La Chaise lyonnais ». Napoléon couche le général fidèle dans le titre II de son testament pour une somme de 10 000 francs légués aux enfants du grand soldat.

Il reste que, tout comme le Maréchal Ney, Labédoyère et de nombreux soldats qui avaient eu le courage de rester fidèles jusqu'au bout au *drapeau tricolore*...le général Mouton-Duvernet est une victime de la seconde Terreur Blanche, fusillé par les *Ultras* rentrés dans les *fourgons de l'étranger*, sous les yeux impassibles des troupes d'occupation.

Le président Edouard Herriot, qui ne manquait pas d'humour, ne s'y est pas trompé en donnant le nom de général Mouton-Duvernet, le fidèle martyr, à une rue du 3^{ème} arrondissement de Lyon, celle-là même qui longeait les forts de Montluc où siégea la Cour Martiale.

REMERCIEMENTS

L'aménagement en cours du Confluent a mis en relief la balme de la Mulatière qui nous est alors apparue comme la « *colline oubliée* » du projet.

Le Bureau de SEL a alors décidé de lui consacrer l'intégralité de ce bulletin de liaison.

Son contenu est le fruit d'une réflexion collective issue de rencontres, de visites, d'échanges et de recherches.

Nous remercions celles et ceux qui ont bien voulu nous ouvrir leurs portes, apporter leurs connaissances, leurs documentations et nous faire part de leurs suggestions nous permettant ainsi d'écrire ce dossier.

Sont particulièrement remerciés :

M. Guy Barret, Maire de la Mulatière ;

M. Mertzweiller, chef du Service urbanisme de la Mulatière ;

L'association LA FONTANIÈRE ;

M. et Mme. Rousselet, M. Goduel, du domaine Bellerive

Mme. Odile Masquelier de « La Bonne Maison » ;

Le Docteur. CHAVANCY, directeur de l'U.N.S ;

Ont participé à la rédaction de ce bulletin :

MM. Jacques Bonnard, Jean-Louis Pavy, Jean Puygranier,

Jean-François Maillet, Bernard Foucher, René Servanin,

Raymond Motte, membres de SEL et,

Mme. Suzanne Clerc-Renaud, membre de la FONTANIÈRE.

LA BALME DE LA CONFLUENCE UNE COLLECTIVITÉ ET DES PROPRIÉTAIRES SUR LA BONNE PENTE, CELLE DE L'ENTENTE...

Le site de la Confluence comprend une balme que le projet n'intègre pas, et qui pourtant mérite une attention sérieuse. Sa constitution complexe devrait entraîner la mise en application d'une approche particulière, responsabilisant les différentes parties en présence...

- Une balme au cœur du site, mais en dehors du projet -

On a pris l'habitude de visiter le site du sud de la Presqu'île sur des maquettes ou sur des vues aériennes, même si la SEM de Lyon Confluence s'efforce également de présenter des simulations visuelles assez réalistes de ce que pourra être la vraie vie autour de la place nautique.



*La darse du Confluent en cours de creusement.
En toile de fond : la balme de la Mulatière
et de Sainte-Foy-lès-Lyon (Photo : SEL)*

Mais, dans la réalité, le futur utilisateur des aménagements, aujourd'hui en gestation, sera le plus souvent près du sol et, du coup, sa vision du site sera bien différente de celle qui est diffusée assez régulièrement.

Alors la hiérarchie des composantes de son environnement sera aussi d'un autre type. Ainsi, la perspective sur la balme qui fait face au quartier va devenir l'une des majeures, tout en ne faisant pas partie, aujourd'hui, des aménagements projetés.

Même si les responsables du Grand Lyon en ont conscience, force est de constater qu'aucun programme ne semble être à l'ordre du jour pour

s'intéresser à cette composante du cadre, que l'on percevra le plus aussi bien depuis les bords de Saône (dont le Port Rambaud) que depuis les différents abords de la nouvelle darse, jusque sur le Cours Charlemagne.

Aussi l'intérêt à porter à cet ensemble ne peut rester secondaire. La balme est au cœur du nouveau quartier, au sens de la perception.

Si ce morceau de paysage n'appartient pas au projet urbain, dans le même temps il n'appartient pas non plus à la même municipalité.

En effet, la ville de Lyon n'est pas maître de l'ensemble des balmes qui forment son cadre (situation que nous avons déjà analysée et dénoncée pour le cas de Caluire, plus au Nord, face à la Cité Internationale).

Dans le cas qui nous intéresse aujourd'hui, la situation montre en outre une particularité surprenante pour qui ne s'est pas encore intéressé à la géographie locale : la balme appartient à deux municipalités différentes.

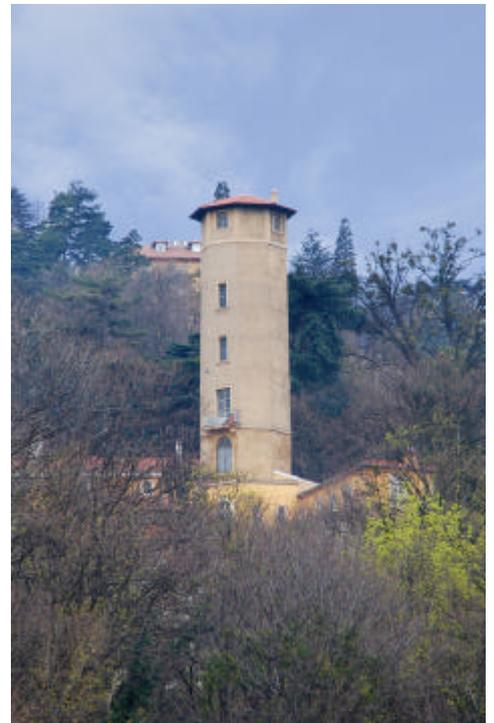
Ainsi le bas appartient à la Mulatière alors que le haut appartient à Sainte-Foy-lès-Lyon ; le Chemin de Fontanières en assure la frontière sur une horizontale à mi-pente.

- Une constitution complexe -

Le relief existant a limité sérieusement les relations transversales, entre le haut et le bas, sur l'essentiel de cette balme faisant face au sud de la Presqu'île. En conséquence, aucune liaison accessible ne se présente à ce jour entre le Quai Jean-Jacques Rousseau et le Chemin de Fontanières.

Ce même relief (avec la qualité médiocre de son sol) a également limité la constructibilité du site, et, du coup, une part importante des terrains visibles offre une matière végétale de premier ordre comme composante.

Suite en page 7



*Une curiosité : la Tour Nicolas.
A-t-elle été édifiée pour permettre à son propriétaire de surveiller son domaine ou pour mieux jouir du panorama qui s'étend jusqu'au Mont-Blanc ?
(Photo : SEL)*

LA BALME DE LA CONFLUENCE (Suite)

Quelques maisons de caractère ponctuent, de façon plus ou moins visible, le paysage qui nous intéresse, plus particulièrement dans sa partie inférieure des dépendances plus ou moins banales les accompagnent (quelques unes présentent cependant un caractère remarquable).

D'importantes structures de soutènement constituent également des éléments significatifs du cadre, présentant des lignes fortes, horizontales ou obliques, intégrant de nombreuses arches dans leur composition.

Certaines d'entre elles sont en partie noyées dans la végétation, d'autres montrent une forte présence visuelle. On peut encore observer quelques constructions originales, telles qu'une petite tour se détachant de son environnement.

Enfin, en partie supérieure de la balme, quelques barres d'immeubles, isolées ou groupées, rappellent que nous sommes bien au cœur de l'agglomération, et non simplement dans quelque lieu bucolique. Elles rappellent aussi que les années soixante sont passées par là.

La partie la plus au nord, aux environs de l'Hôpital Debrousse, montre une forte disparité du bâti alors que la partie située en face des principaux aménagements en cours présente des sous-ensembles plus homogènes. Face à la pointe du confluent le caractère urbain reprend nettement le dessus, avec une certaine concentration d'immeubles.

Notons enfin que les quelques édifices particuliers, situés sur la crête de la balme, restent bien peu repérables depuis le quartier en développement, que ce soit l'église ou que ce soit le fort de Sainte Foy. Leurs silhouettes se perdent parmi celles des immeubles.

Seul l'hôpital Debrousse, plus au nord, apparaît assez reconnaissable depuis le sud de la Presqu'île.

- Comment gérer le paysage d'un tel site -

Alors que proposer pour l'encadrement du futur de cet ensemble paysager ?

Comment assurer la sauvegarde de ce qui le mérite et comment proposer des voies d'embellissement de ce site qui ne montre pas de caractéristiques catastrophiques, mais qui présente un potentiel d'amélioration certain ?



*Le bâti de caractère est parfois accompagné par la banalité
(Photo : SEL)*

- Des interventions sur la structure politique et administrative

Une première question concerne la pertinence du partage des responsabilités administratives.

Ce découpage absurde des communes peut faire craindre une difficulté à définir une politique satisfaisante partagée.

Les prérogatives du Grand Lyon sont-elles suffisantes pour compenser cette faiblesse ?

Comme dans le cas de Caluire, plus au nord, on voudrait que les instances de réflexion, les pouvoirs de décision, ou encore les capacités de réalisation soient en cohérence avec la constitution et les intérêts du site.

Le paysage des balmes considérées appartient au centre-ville. Il importe de mettre les modes de décision en ligne si l'on veut réussir son traitement d'ensemble.

Une restructuration politique de la cité serait une voie évidente. Nous la préconisons.

Si nous ne voyons pas cette évolution immédiate on pourrait cependant engager une vraie démarche dans ce sens, pour préparer l'avenir ; il faudra bien, un jour, s'attaquer à une modernisation

de la structure urbaine, y compris au sens politique et administratif.

- Les limites de la réglementation standard

Une deuxième question touche à la possibilité pour la collectivité d'intervenir efficacement sur le domaine privé.

Quelles sont les réglementations qui permettent, dans le cas considéré, de renforcer la vigilance sur le traitement de tout

ce qui constitue le cadre et l'environnement d'un site de ce type ?

En effet, la sensibilité d'un terrain pentu, largement exposé, est nettement accrue.

Tout élément apparent, même posé au sol, présente des caractéristiques significatives, parce que très visible depuis l'entourage.

Suite en page 8

LA BALME DE LA CONFLUENCE (Suite)

Peut-on compter sur la simple discipline des propriétaires ? La situation actuelle permet d'en douter.

Peut-on compter sur une simple réglementation de type «site protégé» ? Des situations actuelles sur des sites encore plus importants en terme de sensibilité (par exemple Place Bellecour) ne nous donnent pas vraiment confiance quant à la capacité de l'administration centrale, tant à définir une position claire et structurée qu'à la faire respecter.

Si l'on peut espérer juguler le pire avec une telle approche, nous ne croyons pas pouvoir atteindre l'excellence en se contentant de cet encadrement administratif.

- Des interventions sur le foncier

Dans quelques cas précis, l'acquisition par la collectivité de certains lots de terrains permettrait d'atteindre une maîtrise directe, et ainsi faciliterait l'application de certaines règles ou la réalisation de certaines actions favorables à ses intérêts.

du conseil et de la responsabilité citoyenne collective.

Une analyse paysagère «étendue» serait engagée sous la responsabilité du Grand Lyon, pour évaluer la constitution des volumes et des masses des constituants, tant bâtis que végétaux, qui composent la balme, pour en mesurer la pertinence dans la situation actuelle, et pour en proposer des ajustements.

Une fois cette analyse faite, le temps serait venu d'organiser et de mettre en place un conseil auprès des propriétaires de la balme, de tous les propriétaires ou de leurs représentants.

Ces derniers auraient été par ailleurs invités à créer eux même un genre de syndicat collectif.

Il conviendrait, de ce fait, de ne pas négliger leur responsabilité propre, ni la possibilité de les impliquer dans l'élaboration de propositions pertinentes.

Ainsi, par exemple, des réflexions pourraient être engagées dans divers domaines du paysage :

- quelles suggestions peut-on encore fournir en matière d'éclairage nocturne ?

Il conviendrait alors de trouver des terrains d'entente «intelligents» entre la collectivité et les particuliers.

De base, une approche pédagogique serait alors engagée (il importe, par exemple d'inviter régulièrement les propriétaires à observer leurs terrains et leurs immeubles depuis la rive d'en face, afin qu'ils puissent prendre pleinement conscience des enjeux, tels que la collectivité peut les mesurer).

Un support de communication adapté (bulletin) serait particulièrement créé et utilisé.

Au-delà, une négociation diplomatique serait abordée pour construire progressivement un cahier des charges partagé, qui pourrait ensuite devenir un avenant des documents du Plan Local d'Urbanisme (PLU)...



La balme de la Mulatière - Photos : S

Si cette solution peut accélérer des traitements particuliers, il est difficile d'en imaginer une extension importante, tout au moins à court terme.

Encore une fois, cette démarche peut être engagée progressivement.

- Une approche adaptée, dédiée et responsabilisante

Une autre voie apparaît alors nécessaire, que l'on pourrait appeler la voie

- de quelle façon peut-on encadrer la gestion du traitement des façades ou des couvertures des constructions ?

- quels contrastes veut-on promouvoir et quels édifices veut-on neutraliser visuellement, et de quelle manière ?

- quels conseils peut-on donner aux particuliers dans la façon de traiter les structures de soutènement ou dans la façon d'adapter les choix de végétaux à la configuration particulière du site ?

De toute façon, une implication du Grand Lyon, s'appuyant sur la création d'une cellule dédiée en termes de compétences paraît inévitable si l'on a la volonté de réussir.

Pourquoi ne pas compter également sur une structure élargie, impliquant entre autres des associations représentatives ?

SEL se porte candidate.

UNE BALME DOTÉE D'UN POTENTIEL À PARTAGER

Si notre première préoccupation consistait à nous intéresser d'abord à l'environnement visuel qu'offre la balme, telle qu'elle peut être vue depuis le sud de la Presqu'Ile, on peut aussi s'interroger sur l'intérêt que présenterait une liaison physique entre les deux rives, à proximité des nouveaux aménagements du quartier du Confluent.

L'accès à un important potentiel et la recherche de transversalité dans la cité peuvent apporter des réponses à cette question.

- Pourquoi une liaison physique entre les deux rives de la Saône ?

Qu'apporterait la réalisation d'une passerelle dans les environs de la future darse ?

Quel intérêt au-delà de la simple mise en relation des deux rives de la Saône ?

On peut considérer qu'elle permettrait de créer une jonction entre ce nouveau quartier central de la Confluence et une zone dotée d'un riche potentiel, peu exploité aujourd'hui, et pourtant à portée de main.

En effet, au travers des différentes visites effectuées sur le terrain, on a pu vérifier un certain isolement des composantes de cette balme, quelque soit le côté par lequel on l'aborde.

- Un patrimoine original

Un patrimoine original et regroupé, parfois connu par des experts du monde entier, ne demande qu'à être rendu plus accessible aux Lyonnais et, du coup, mériterait une mise en relation plus pratique avec le reste de la cité. On peut ainsi rappeler, par exemple, le patrimoine monumental et paysager de Belle Rive, l'exceptionnelle collection de la roseraie de la Bonne Maison, l'intérêt pédagogique du centre d'expertise de l'Unité Nationale Séricicole.

- Un ensemble d'espaces verts

Un ensemble d'espaces verts pourrait constituer demain un réseau complexe,

- Des balcons d'intérêt majeur

Cette balme, comme d'autres, offre également des balcons multiples, permettant la jouissance de panoramas variés sur le sud de la Presqu'Ile, mais aussi sur l'ensemble de l'agglomération, sous un angle particulier, voire sur des horizons plus lointains, à l'est comme à l'ouest ...

On peut citer par exemple l'esplanade Lichfield derrière l'église de Sainte-Foy ; mais d'autres postes d'observation ne demandent qu'à être mis en valeur.

- De nouvelles composantes pour le paysage d'agglomération

En outre, des ensembles architectu-



Montage infographique : Patricia Motte

En même temps, on a pu constater qu'elle détenait quelques merveilleux bijoux insuffisamment valorisés.

Alors, comment ne pas envisager une meilleure ouverture de ce site de la balme, et en particulier vers le public le plus proche, vers celui qui viendra fréquenter le quartier de la Confluence ?

du même type que celui du Parc des Hauteurs de Fourvière, intégrant certains éléments de la balme déjà cités par ailleurs, des jardins de Belle Rive ou de l'Unité Séricicole, de la roseraie de la Bonne Maison, mais aussi les grands espaces de la crête, comme celui que forme l'association des pourtours du Fort de Sainte Foy et du Parc du Brûlet tout proche.

raux majeurs ou de grands équipements pourraient exploiter les bâtiments et terrains de l'Hôpital Debrousse ou du Fort de Sainte Foy, remarquablement situés.

Nous avons déjà développé, dans notre bulletin, combien il était important pour notre agglomération d'envisager d'utiliser ce potentiel pour construire un paysage urbain remarquable.

Suite en page 10

UNE BALME DOTÉE D'UN POTENTIEL À PARTAGER (Suite)

Alors, quel rôle veut-on faire jouer à la colline de Sainte Foy dans la construction de l'horizon lyonnais ? Mais encore, quelle relation peut-on imaginer avec l'aménagement du Confluent ?

- Une mise en réseau de la balme et de l'agglomération

Cet ensemble de composantes pourrait être valorisé au sein de circuits à thème. Comment ne pas imaginer un certain intérêt à mettre cet important potentiel en relation directe avec le nouveau quartier en devenir du sud de la Presqu'île ? Ne faudra-t-il pas envisager des aménagements facilitant des liaisons (ascenseurs, funiculaire, téléphérique, passerelle, ...), associant les hauteurs, tant de la Mulatière que de Sainte Foy, et les deux rives de la Saône, pour créer ce lien qui n'existe pas à ce jour, pour exploiter la ville dans ses diverses dimensions ?

Ainsi on peut imaginer en quoi une mise en relation des deux rives ouvrirait la voie à une structuration nouvelle de ces espaces encadrant la Saône, au sud de la ville.

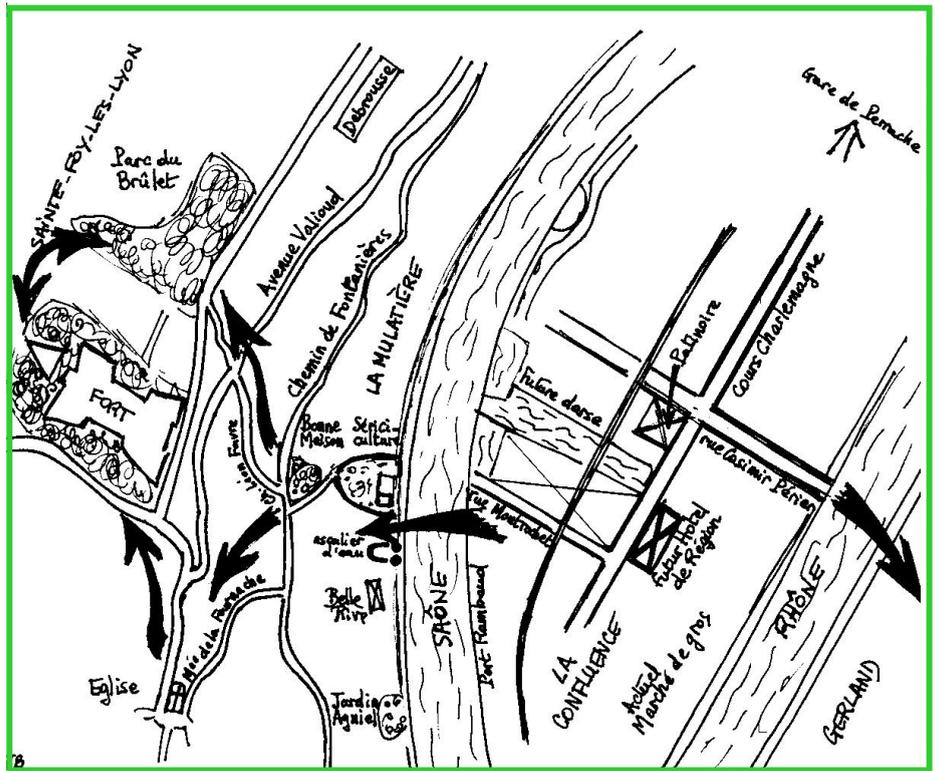
Elle provoquerait de façon évidente l'envie de liaisons transversales sur les pentes de la balme.

Quand on sait que la propriété de l'Unité Séricicole appartient déjà au Département, et quand on voit les relations possibles entre ce dernier domaine et le Chemin Léon Favre (en direction des parcs situés sur les hauteurs de Sainte Foy), ou de celui de la Fournache (en direction du bourg de Sainte Foy et de son église), on pressent ces possibilités de circuits.

Peut-être que d'autres voies sont à évaluer ; faut-il encore s'y intéresser.

On peut alors considérer que le projet d'aménagement du Confluent ne doit pas s'arrêter sur la rive gauche de la Saône ; une vraie démarche d'agglomération doit être mise en branle, quitte à surprendre un peu quelques propriétaires désireux de rester isolés.

Mais n'est il pas de mise de prioriser l'intérêt général ?



Une mise en réseau de la balme et de l'agglomération (document)

 *
 * **UNE BASE DE SPECTACLE POUR LA NUIT.** *
 *
 * Le quartier de la Confluence attirera demain de nombreux visiteurs à différents moments de la journée, mais aussi en soirée.
 * Si le large paysage végétal de la balme voisine devrait être apprécié sous les divers éclairages de la lumière du jour, qu'en sera-t-il de la situation nocturne ?
 * Voudra-t-on se contenter d'une masse sombre et de quelques points lumineux aléatoires face à ce nouveau quartier ludique ?
 * Peut-être quelques composantes bâties mériteront-elles une mise en valeur, mais une partie essentielle du site ne se prêtera pas à un traitement monumental.
 * Dans notre bulletin de février, nous avons proposé une exploitation des balmes lyonnaises sous la forme d'une constellation, composée de nombreuses sources lumineuses, discrètes et brillantes, créant une animation faite d'effets de scintillements.
 * Nous avons ainsi suggéré de transformer ces pentes obscures en un spectacle d'exception.
 *
 * La balme qui fait face à la Confluence se prêtera sûrement à merveille à ce mode original.
 * Le succès du projet du sud de la Presqu'île ne pourra que redoubler si son environnement est pris en compte dans le même temps.
 * Il n'est pas trop tôt pour s'en inquiéter...
 *

LE DOMAINE DE BELLERIVE : UN PATRIMOINE EN DANGER

Longtemps laissé à l'abandon, ce parc qui constitue un observatoire privilégié sur la Saône et le futur site de la confluence a besoin de l'intervention volontariste des collectivités locales pour retrouver son aspect d'antan.

Situé à flanc du coteau de La Mula-tière, face au futur Confluent et à la Sucrière, le domaine de Bellerive est un témoin privilégié des maisons des champs que les notables lyonnais ont érigées entre le XV^{ème} et XIX^{ème} siècle sur les pentes abruptes de la balme surplombant la Saône.

Sur une terre vouée à la culture de la vigne cette ancienne propriété est mentionnée dans les archives dès 1383. Elle n'est alors qu'une exploitation agricole constituée autour d'une modeste maison.

Le domaine change plusieurs fois de propriétaires avant d'être acquis au XVI^{ème} siècle par Mathieu Thomé qui érige la partie nord de l'actuel château et crée un jardin promenade sur le modèle des parcs des maisons de campagne de l'époque.

Le domaine débouche alors sur un petit chemin de halage, le quai des Étroits, qui longe les rives du Rhône dont le confluent avec la Saône se trouvait encore au niveau des remparts de l'abbaye d'Ainay. L'accès à la rive du fleuve se fait à l'époque par un double escalier à volée droite.

A la fin du XVIII^{ème} siècle le domaine devient la propriété de grands bourgeois lyonnais, les Périsset. Cette famille est à l'origine des grands travaux qui vont transformer le château et le parc. Elle fait notamment ériger le long du quai des Étroits une entrée monumentale avec pavillons et esca-

Longtemps laissé à l'abandon le domaine est acquis au début des années 2000 par un promoteur qui restaure le château avant de le vendre en copropriété aux occupants actuels.

Originellement, le domaine, qui couvrait sept hectares, s'étendait du chemin de Fontanières au quai des Étroits, rebaptisé depuis Quai Jean-Jacques Rousseau. Vers 1926, la partie haute de la propriété est vendue par les Petites Soeurs des Pauvres. La superficie du parc est alors réduite à quatre hectares et l'accès au chemin de Fontanières est désormais impossible. Aujourd'hui l'entrée de la propriété est située au n°29 du quai Jean-Jacques Rousseau.



Le domaine de Bellerive, classé à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques, un atout pour l'image du Confluent. (Photo SEL)

lier à double volée. Les successeurs des Périsset poursuivent l'oeuvre de leurs prédécesseurs en améliorant le confort du château et en transformant le domaine en parc paysager.

En 1906 le domaine devient la propriété des Petites Soeurs des Pauvres qui le transforment en asile de vieillards. Il est cédé en 1951 à la congrégation des Soeurs Maristes.

La restauration récente du château a restitué aux façades leur éclat du XIX^{ème} siècle. Le parc et l'entrée monumentale n'ont malheureusement pas fait l'objet des mêmes soins.

Le domaine de Bellerive constitue pourtant un remarquable témoin de l'art paysager et du patrimoine bâti des XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles.

(Suite en page 12)



L'entrée monumentale du domaine (Photo : SEL)



L'escalier à sauvegarder (Photo : SEL)

LE DOMAINE DE BELLERIVE : UN PATRIMOINE EN DANGER (Suite)

Comme nous l'avons déjà vu, Bellerive est d'abord un domaine agricole voué à la culture de la vigne et accessoirement à celles de cultures vivrières. L'exploitation du domaine est particulièrement ardue en raison de la forte pente et de la présence de nombreuses sources qui avec les eaux de pluie provoquent ravinements et glissements de terrains. Les premiers exploitants doivent donc mettre en oeuvre des terrassements et des systèmes de drainage.

À partir du XVI^{ème} siècle les propriétaires entreprennent la réalisation de murs de soutènement à arcades permettant la construction d'une maison de maître et la création d'un parc d'agrément.

Au XVIII^{ème} siècle l'exploitation agricole cède définitivement le pas au jardin de promenade. Les lieux sont organisés en terrasses et le parc devient un jardin classique agrémenté d'éléments de renaissance italienne.

Au XIX^{ème} siècle la famille Périssé entreprend de grands travaux qui donnent au parc et au château son aspect actuel.

Les congrégations religieuses propriétaires du domaine pendant tout le XX^{ème} siècle conservent l'ordonnance du parc mais donnent au domaine un aspect religieux en installant oratoires, statues religieuses et calvaire. Le nymphée de l'entrée évoque la grotte de Lourdes.

L'abandon de l'entretien du domaine en fin du XX^{ème} siècle a pour conséquence l'enfouissement des jardins sous une végétation exhubérante et la disparition de nombreux éléments architecturaux.



*Le parc de Bellerive.
Ici, les vestiges de l'escalier d'eau
rappellent la noblesse d'antan du lieu.
(Photo: SEL)*

Le réseau hydraulique qui, à partir d'un réservoir situé en amont de la propriété, alimentait le parc et les divers bassins est très endommagé et n'assure plus la fonction de drainage des nombreuses sources du parc.

L'érosion a causé la disparition de la balustrade et des gloriettes de la terrasse belvédère devant la maison de maître.

Une chute en escalier menait l'eau des sources jusqu'à la grotte de l'entrée monumentale. La végétation l'a envahie et l'eau a étrangement disparu.

La balustrade de l'escalier à double volée est très endommagée et les pavillons qui l'encadrent menacent ruine. Seule la grille de l'entrée est dans un état satisfaisant.

Face à la Confluence, qui sera accessible dès 2009, Bellerive occupe une position particulièrement privilégiée. Cette situation stratégique devrait lui valoir un plan de remise en état destiné à lui rendre son lustre d'antan.

Or, le domaine appartient à une copropriété qui ne dispose pas de moyens financiers suffisants pour assumer seule la sauvegarde de ce patrimoine classé depuis 2004 à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques. Mais compte tenu de l'état avancé de dégradation des éléments architecturaux subsistants il y a lieu d'agir vite pour sauvegarder ce remarquable ensemble

Le caractère privé du domaine limite l'intervention des collectivités publiques ou autres organismes spécialisés dans la protection du patrimoine.

Le rachat par une collectivité territoriale de la partie la plus riche en patrimoine semble la solution la plus adaptée dans l'immédiat. Elle est constituée des deux pavillons de l'entrée, de l'escalier à double volée, du nymphée et de l'escalier d'eau. Comme cette partie du parc est très excentrée par rapport à l'habitation la cession ne devrait pas causer de gêne aux propriétaires si l'on préserve leur intimité par une clôture.

La reconstitution de l'escalier d'eau et la mise en lumière de l'ensemble ci-dessus mentionné lui donnerait face à la Confluence un éclat du plus bel effet.

Une opération de ce type pourrait constituer le point de départ de la création du vaste parc public que nous préconisons de créer sur la colline de La Mulatière.



L'entrée monumentale de Bellerive. Ce chef d'oeuvre architectural est très fortement atteint par les outrages du temps. Il y a urgence si nous voulons le transmettre aux générations futures (Photo: SEL)

LA BONNE MAISON : C'EST UN JARDIN EXTRAORDINAIRE.

La passion des roses anciennes a conduit Odile Masquelier à concevoir un jardin exceptionnel.

Les grands murs du chemin de Fontanières masquent de très belles propriétés érigées à partir du XVI^e siècle par la grande bourgeoisie lyonnaise.

Derrière l'un d'entre eux, au 99 du chemin de Fontanière à la Mulatière, se cache l'exceptionnel jardin de la Bonne Maison.

C'est dans cette propriété aménagée par François Colomb au XIX^e siècle que s'installe en 1966 la famille Masquelier.

Le parc de 9500 m² est alors constitué d'une prairie-pelouse qui, en raison de la forte déclivité est fréquemment victime de glissements de terrain.

Au cours des premières années les nouveaux propriétaires, jardiniers débutants, s'efforcent de limiter l'érosion en construisant des murets de soutènement et ce sans modifier l'aspect général du parc.



Anciennes et toujours belles... (Photo : SEL)

En 1975, une visite en Ecosse fait découvrir à Odile Masquelier une autre conception de jardin où la rose ancienne occupe une place privilégiée. Elle a alors le coup de foudre pour cette fleur à laquelle elle va désormais consacrer toute son énergie. L'ordonnancement du jardin est alors totalement bouleversé.

Des haies sont plantées pour abriter le parc du vent du nord, des pergolas sont construites, des centaines de tonnes de tourbe sont enfouies pour amender le terrain.

Les premières roses anciennes arrivent



La passion des roses d'antan habite la Bonne Maison (Photo SEL)

d'Angleterre. Des recherches dans les archives et des échanges avec des spécialistes du monde entier viennent enrichir une collection qui compte aujourd'hui plus de 800 variétés.

En fleur du début avril jusqu'aux gelées les roses s'emmêlent et envahissent cèdres, cyprès, pawlonias, arbre de judée, sophora, prunus.

Si la rose est omniprésente elle n'est pas seule. D'autres variétés de fleurs donnent au parc des couleurs tout au long de l'année. On peut y admirer entre autres clématites, héliobores, galanthus, cyclamens, tulipes, pivoines, iris, pavots etc... donnent au parc des couleurs tout au long de l'année.

On peut y admirer entre autres clématites, héliobores, galanthus, cyclamens, tulipes, pivoines, iris, pavots etc....

Des murs, des grillages et des arceaux servent de support aux plantes grimpantes pour donner encore plus d'éclat à cet endroit magique.

Un véritable chef d'oeuvre créé par une femme à forte personnalité.

Béotienne en 1975 Odile Masquelier est aujourd'hui une spécialiste mondialement reconnue de la rose ancienne. Quand son jardin lui en donne le loisir elle parcourt le monde à la recherche de nouveautés et donne des conférences dans les pays les plus variés.

Elle a aussi participé activement à l'élaboration du jardin des roses anciennes du Parc du Rosaire.

La Belle Maison est ouverte au public tous les jours de la semaine à l'exception du dimanche. A tous ceux qui ne connaissent pas encore ce jardin extraordinaire nous leur conseillons de partir à sa découverte. L'enchantement les attend.



La Bonne Maison, un havre de paix et de beauté (Photo SEL)

UN CONSERVATOIRE DU VER À SOIE AU PETIT FONTANIÈRE

Cette ancienne propriété bourgeoise est depuis 1991 le siège et le centre de recherche de l'Unité Nationale Séricicole (U.N.S) qui explore les capacités du ver à soie à produire des molécules utiles pour la santé de l'homme.

Le petit Fontanière est une ancienne propriété dont l'existence est attestée dans les archives dès 1363. Cette maison des champs construite à flanc du coteau surplombant la Saône (face à la future darse de la Confluence) a été aménagée sous sa forme actuelle dans la seconde moitié du XIX^{ème} siècle par la famille Rougier.

Auparavant elle avait connu une succession de modifications réalisées par les nombreux propriétaires qui se sont succédés dans cette propriété. Parmi les familles qui ont occupé les lieux on relève les noms de Dalmais, Colabaud, Aguetan, Mazard, Belhoste tous issus de la bonne bourgeoisie lyonnaise.

Le domaine a été acquis en 1965 par le conseil général du Rhône pour devenir en 1979 le siège de l'Unité Nationale Séricicole qui venait d'être créée.

L'UNS est depuis 1997 rattachée à L'INRA.

Son installation dans l'agglomération lyonnaise est liée à la grande tradition



U. N. S : Plantation de mûriers dont les feuilles constituent l'unique alimentation du vers à soie (Photo SEL)

de la soierie dans la région et à la présence d'un laboratoire du CNRS travaillant sur le ver à soie comme modèle biologique.

L'UNS est également le siège de la Commission Séricicole Internationale.

L'équipe du Docteur Chavancy, directeur de l'établissement, a pour mission de mener des recherches dans les domaines de la physiologie, de la biologie moléculaire et cellulaire et de la génétique.

Elle expérimente également de nouvelles techniques d'élevage du ver à soie.

En parallèle elle entretient (en partie sur le terrain de la propriété) une collection de mûriers destinée à la sauvegarde du patrimoine génétique du plant.

Le Bombyx mori (nom scientifique du ver à soie) est un outil biotechnologique de tout

premier plan qui pourrait avoir des applications médicales, pharmaceutiques et agronomiques, but des recherches menées par le docteur Chavancy et ses collaborateurs.

« LA COLLINE D'EN FACE »

Les Mulatin(e)s et Fidésien(ne)s sont très attentifs à l'aménagement du nouveau Confluent.

Ils auraient souhaité être impliqués dans le projet et voir l'image de leur colline prise en considération et associée à celle à venir du Confluent.

Madame Suzanne CLERC-RENAUD, membre de l'association LA FONTANIÈRE, qui réunit Mulatin(e)s et Fidésien(ne)s attaché(e)s à leurs patrimoines respectifs, nous a exprimé, au nom de son association, les points sur lesquels l'attention des aménageurs du Confluent méritait d'être portée.

La réhabilitation de la presqu'île Perrache située entre la rive droite du Rhône et la rive gauche de la Saône est commencée. Il est dommage que l'on n'ait pas inclus dans ce projet de la Confluence un réaménagement de « la colline d'en face » située rive droite de la Saône, sur le territoire de La Mula-tière, le long du quai Jean-Jacques Rousseau et qui est pour l'heure la « colline oubliée ».

Quelques embellissements et agencements offriraient aux habitants de l'autre rive une vue exceptionnelle. Pour cette colline riche de bâtiments historiques où habitèrent des hommes célèbres nous suggérons :

- la restauration de bâtiments anciens actuellement dégradés ;
- la mise en valeur de certaines constructions ;
- un aménagement du site.

Pour avoir une vue de cette colline verdoyante et de ses belles demeures, il faut parcourir la promenade pédestre le long du quai Rambaud, entre le pont Kitchener et le pont de la Mula-tière .

En premier lieu, il devient urgent de remettre en état le célèbre restaurant de la « Mère Guy ».

Suite en page 15

« LA COLLINE D'EN FACE » (Suite)

Cet édifice à l'abandon depuis plusieurs années, est défiguré par des tags et un début de construction en béton jamais achevé.

Son « *Pavillon des amoureux* » et ses vitraux XIX ème siècle sont, eux aussi, couverts de graffitis et servent de cible aux casseurs.



L'ancien restaurant de la mère Guy...

...coucher de soleil sur un paysage de tags (Photo SEL)

Un autre sauvetage urgent serait celui de l'entrée monumentale du domaine de Bellerive au numéro 29 du quai. On peut y voir une volée d'escaliers en fer à cheval se rejoignant au-dessus d'une grotte, un très beau portail en fer forgé de style Régence et deux pavillons de garde à plan carré, hélas, en mauvais état.

Plus modestement, on peut apercevoir au nord un petit pavillon construit en briquetage bicolore des XIX - XXème siècles qui mériterait aussi une restauration.

Toute la colline, excepté le jardin public Agnel, par ailleurs bien « *tristounet* » est du domaine privé.

Le quai Jean-Jacques Rousseau utilisé surtout par les joggeurs et la circulation automobile quand l'axe nord-sud est saturé, pourrait être aménagé dans le style de celui qui vient d'être créé sur les bas-ports du Rhône.

Un cheminement piéton trouverait aisément sa place côté rivière.

Côté balmes, on pourrait dégager au N° 21 du quai, la grotte de Jean-Jacques Rousseau (maintenant « *suspendue* » à cause de la réalisation du quai vers 1840 en place du chemin des Etroits). Tout le monde connaît le récit tiré des Confessions où celui-ci passa en 1732 une nuit délicieuse...etc.

Cet emplacement est bien localisé dans un document de 1802.

On pourrait aussi créer un chemin de traverse entre le chemin de Fontanières, par exemple sur le terrain de 12500 m2 non construit et en vente depuis plusieurs années, qui s'étend entre ces deux voies. Ce chemin permettrait la visite du jardin

de « *La Bonne Maison* » (99-101 chemin de Fontanières) et de sa roseraie de réputation internationale.

Il serait bien de prévoir un moyen de communication entre les deux rives, passerelle ou bateau, à hauteur de la Sucrière du quai Rambaud par exemple.

On pourrait aussi illuminer les remarquables murs de soutènement, certains bâtiments tels que le château de B e l l e v u e (actuellement établissement scolaire), la belle demeure de Bellerive, la maison du 39 bis construite par l'architecte Le Nail et d'autres encore datant du XIX ème siècle.

Quand le parcellaire s'étendait du chemin de Fontanières au chemin des Étroits, de nombreuses célébrités lyonnaises y avait élu domicile.

Citons parmi d'autres :

Simon Maupin, architecte de l'hôtel de ville de Lyon ; Etienne Mazard au 25 du quai dans la belle maison propriété du Département du Rhône et utilisée par l'Unité Nationale Séricicole ; Philippe Terrenoire, fondateur de l'École de commerce ; le docteur Albéric Pont, créateur de l'École dentaire ; les frères Périssé (à Bellerive) famille d'imprimeurs-libraires ; le docteur Gabriel Pravaz, pionnier de l'orthopédie, dont le portail d'entrée de la propriété mériterait une remise en valeur ; le sculpteur Jean Thierry, élève de Coysevox.....la liste n'est pas close. On pourrait apposer des plaques souvenirs mentionnant leur biographie.

Voilà quelques propositions non exhaustives, pour valoriser l'image de notre colline et son patrimoine.

Concernant ce dernier, on trouvera bien d'autres informations utiles en se reportant au « *Préinventaire des monuments et richesses artistiques du Rhône* », volume 32, consacré à la Mulatière

Suzanne CLERC-RENAUD



L'ancien restaurant de la mère Guy... et son délabré...

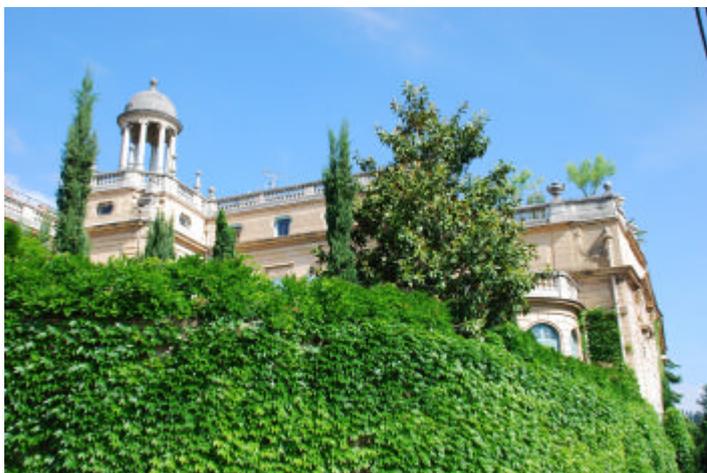
...« *Pavillon des amoureux* »... (Photo SEL)

LA MULATIÈRE, UN PATRIMOINE CACHÉ À DÉCOUVRIR...

Trente mille habitants sont attendus au Confluent.

Sûr qu'ils vont écarquiller les yeux en découvrant le paysage de « la colline oubliée ».

Sûr qu'ils ne résisteront pas aux charmes qu'elle tente de cacher derrière ses vertes frondaisons ou hauts murs. Sa conquête sera alors une des exigences des nouveaux « Confluentains »



Derrière des écrans de verdure ou des murailles, les trésors d'architecture de la colline tentent de se faire oublier... (Photo SEL)



La quatrième rive du Confluent et la Saône : un écrin pour le Lycée Bellevue ...(Photo SEL)



Nichée dans une propriété privée de la colline, cette œuvre de la fin du XVII^{ème} siècle, est considérée comme la plus ancienne représentation sculptée du Rhône et de la Saône (Collection la Fontanière)



Bellerive en couleurs d'automne (Photo Pierre Morel)

SOMMAIRE

La Mulatière ou...la quatrième rive du Confluent.....p.1
Proche de la ville, une balme figée hors de l'Histoire.....p. 2, 3 et 4
La balme de la Confluence.....p. 4, 5, 6, 7 et 8
Une base de spectacle pour la nuit.....p. 8
Une balme dotée d'un potentiel à partager.....p. 9
Le domaine de Bellerive : un patrimoine en danger.....p. 10 et 11
La Bonne Maison : un jardin extraordinaire.....p. 12 et 13
« La colline d'en face ».....p.13 et 14
Le martyr des balmes.....p.15
La Mulatière : un patrimoine caché à découvrir.....p.16

SAUVEGARDE ET EMBELLISSEMENT DE LYON
<http://www.lyon-online.org>

Vous aimez votre cité ? Adhérez à :



Siège : MAISON RHODANIENNE DE L'ENVIRONNEMENT
32, rue Sainte-Hélène - 69002 LYON

COTISATIONS :

Membre ADHÉRENT : 25 €

Membre BIENFAITEUR ou

PERSONNE MORALE : 110 €

JEUNE -ÉTUDIANT : 10 €

CLC

Agence Victor Hugo - LYON

Compte n° 050230 B

Président
 Jean-Louis PAVY
 6 ch de Cacheñoix
 69340
 FRANCHEVILLE
 Tél : 04 72 16 07 14

Secrétaire général
 Raymond MOTTE
 32 imp. de
 Grange Haute
 69540 IRIGNY
 Tél : 04 78 46 07 47

Trésorier
 Jean-François
 MAILLET
 48 rue E. Richerand
 69003 LYON
 Tél : 04 78 53 51 44